

Redistribution des revenus

Garantir aux citoyens l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux services publics de base relève des missions principales des administrations publiques. Les administrations publiques doivent, en outre, aider les personnes en situation de pauvreté en leur assurant un niveau de vie minimum. En fonction du consensus sociétal, les administrations publiques ont la possibilité de jouer un rôle plus ou moins important dans la redistribution des revenus par le truchement des impôts et des transferts. Pour bon nombre de pays membres de l'OCDE, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est à son niveau le plus élevé des 30 dernières années (OCDE, 2014c). De plus, les données récentes semblent montrer que les inégalités entravent la croissance économique (OCDE, 2014a). Disposant de moins de ressources, les personnes issues de milieux sociaux défavorisés sous-investissent dans l'éducation, ce qui limite la mobilité sociale et le développement de compétences cruciales pour la croissance économique (OCDE, 2014c).

Le coefficient de Gini est l'élément de mesure des inégalités le plus couramment utilisé ; il vise à représenter la répartition des revenus au sein de la population d'un pays donné. Sa valeur s'échelonne entre 0 (cas de figure où tous les individus percevraient les mêmes revenus) et 1 (cas de figure où un seul individu percevrait l'intégralité des revenus). On peut mesurer les incidences de la politique publique de redistribution des revenus en comparant le coefficient Gini avant et après les impôts et les transferts. Entre 2007 et 2011, en moyenne de la zone OCDE, le niveau des inégalités de revenus avant impôt a augmenté d'un point de pourcentage (p.p.), passant de 0.46 à 0.47. Après l'intervention des pouvoirs publics, le coefficient de Gini après impôts et transferts passait à 0.31 en 2011, contre 0.30 en 2007, soit une réduction constante d'environ 16 p.p. pour les deux années. En 2011, c'est en Irlande (-26 p.p.) et en Grèce (-22 p.p.), deux pays gravement touchés par la crise financière et économique mondiale, que l'on constatait les réductions les plus nettes du coefficient pouvant être attribuées à l'action des autorités (impôts et transferts). C'est au Chili (-2.9 p.p.) et en Corée (-3.1 p.p.) que l'action officielle menait à la redistribution de revenus la plus limitée. Toutefois, dans le cas de la Corée, les inégalités étaient faibles au départ (coefficient de 0.34 avant impôts et transferts).

Entre 2007 et 2011, les transferts publics ont augmenté dans tous les pays, à quatre exceptions près : ils ont baissé en Grèce, en Hongrie et en Italie et sont restés stables en Suède (OCDE, 2014b). En moyenne, entre 2007 et 2011, le revenu disponible a baissé de 0.53 % par an, en moyenne. Toutefois, si la baisse annuelle moyenne s'élevait à 0.78 % dans la tranche des 10 % de revenus les plus élevés, elle atteignait presque le double pour la tranche des 10 % de revenus les plus faibles, soit 1.61 %. C'est en Espagne (11.4 p.p.) et en Grèce (3.7 p.p.), deux pays gravement touchés par la crise, que l'on constate les écarts les plus importants entre le rythme de baisse moyenne de la tranche des 10 % de revenus les plus élevés et la tranche des 10 % de revenus les plus faibles. En France, en Autriche, aux États-Unis, au Danemark et en Allemagne, le revenu disponible a baissé pour la tranche des 10 % de revenus les plus faibles, mais augmenté pour la tranche des 10 % de revenus les plus élevés. Il est possible d'en conclure qu'en moyenne, les ménages disposant des revenus les plus faibles ont davantage souffert de la crise ou moins bénéficié de la reprise.

Méthodologie et définitions

On mesure la redistribution en comparant les coefficients de Gini pour le revenu marchand (c'est-à-dire le revenu brut non corrigé pour tenir compte des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages) et le revenu marchand disponible (c'est-à-dire net d'impôts et de transferts). Le revenu disponible du ménage est égal au revenu marchand total perçu par l'ensemble des membres du ménage (salaires bruts, revenus tirés d'activités non salariées et revenus du capital), plus les transferts qu'ils perçoivent, moins les impôts et les cotisations sociales qu'ils paient. On prend en compte l'effet de la taille du ménage sur ses besoins grâce à une échelle d'équivalence où le revenu est divisé par la racine carrée de la taille du ménage. Les transferts en nature ne sont pas pris en compte. Les données sont issues de la *base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus*, qui repose sur des sources nationales (enquêtes auprès des ménages et fichiers administratifs) et se fondent sur les définitions, classifications et procédures de traitement de données courantes. La méthode de recueil des données utilisée dans la *base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus* vise à optimiser la comparabilité internationale ainsi que la cohérence des données au fil du temps grâce à un ensemble commun de protocoles et de conventions statistiques permettant d'obtenir des estimations comparables.

Pour en savoir plus

OCDE (2014a), « Focus on Inequality and Growth – December 2014 », OCDE, Paris.

OCDE (2014b), « Le creusement des inégalités touche plus particulièrement les jeunes et les pauvres – Le point sur les inégalités de revenu – juin 2014 », OCDE, Paris.

OCDE (2014c), « Focus on Top Incomes and Taxation in OECD Countries: Was the Crisis a Game Changer? », OCDE, Paris.

Notes relatives aux graphiques

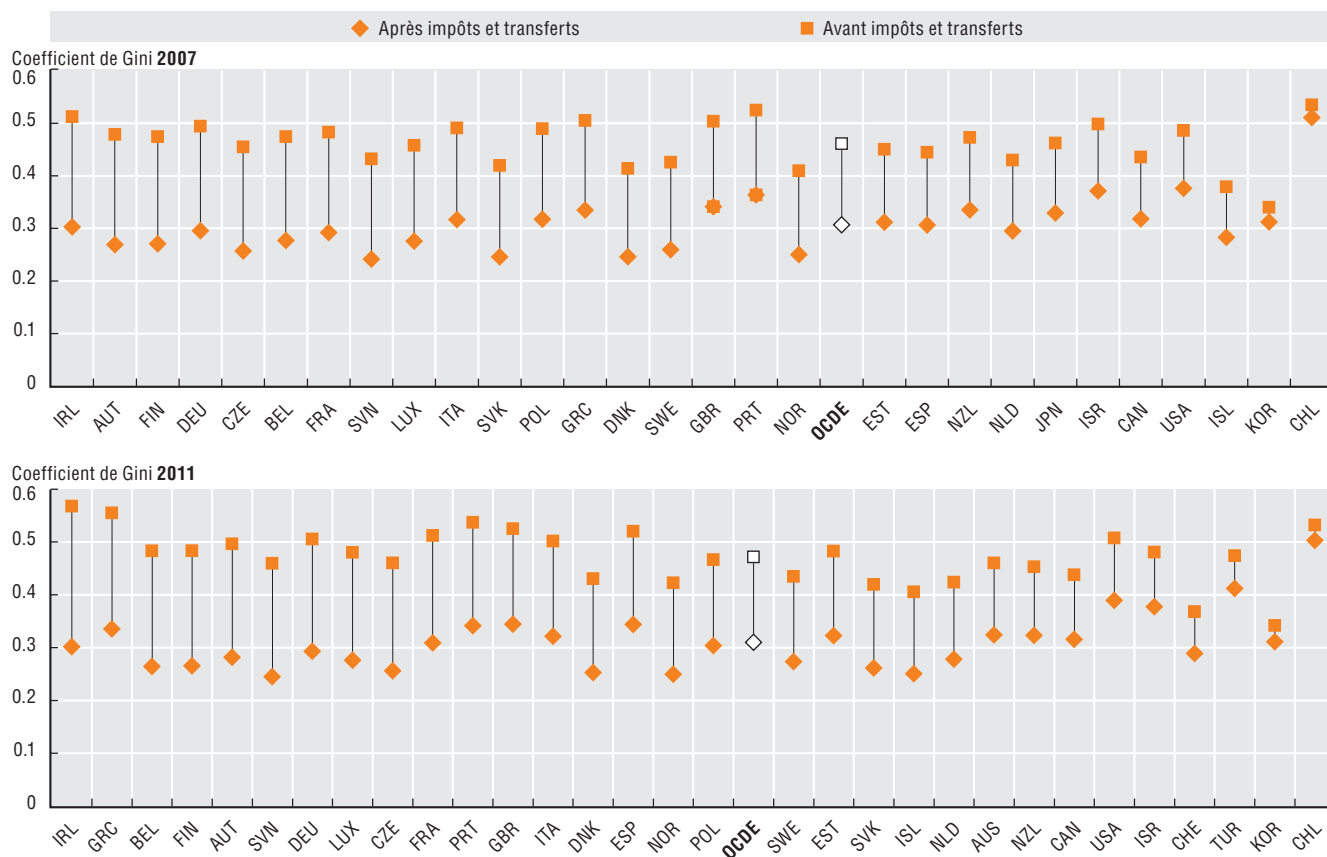
Les données relatives au Chili et au Japon portent sur 2006 et non 2007. Les données relatives à l'Allemagne, aux États-Unis, à la France, à Israël, à l'Italie, à la Norvège et à la Suède portent sur 2008 et non 2007. Les données relatives à la Belgique portent sur 2010 et non 2011. Les données relatives à l'Australie et aux Pays-Bas portent sur 2012 et non 2011.

11.4 : On ne dispose pas de données pour la Hongrie et le Mexique. On ne dispose pas de données pour la Suisse et la Turquie s'agissant de 2007.

11.5 : Les données relatives à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande portent sur 2007 et non 2008. Les données relatives au Japon portent sur 2009 et non 2011. Les données relatives à l'Autriche portent sur 2011 et non 2010. Les données relatives à la Corée, aux États-Unis, à la Finlande, à la Hongrie et au Mexique portent sur 2012 et non 2011. Les résultats ne sont pas strictement comparables pour le Royaume-Uni car il y a rupture de série en 2011. Les données 2011 relatives à l'Irlande et au Royaume-Uni sont provisoires. On ne dispose pas de données pour la Suisse.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

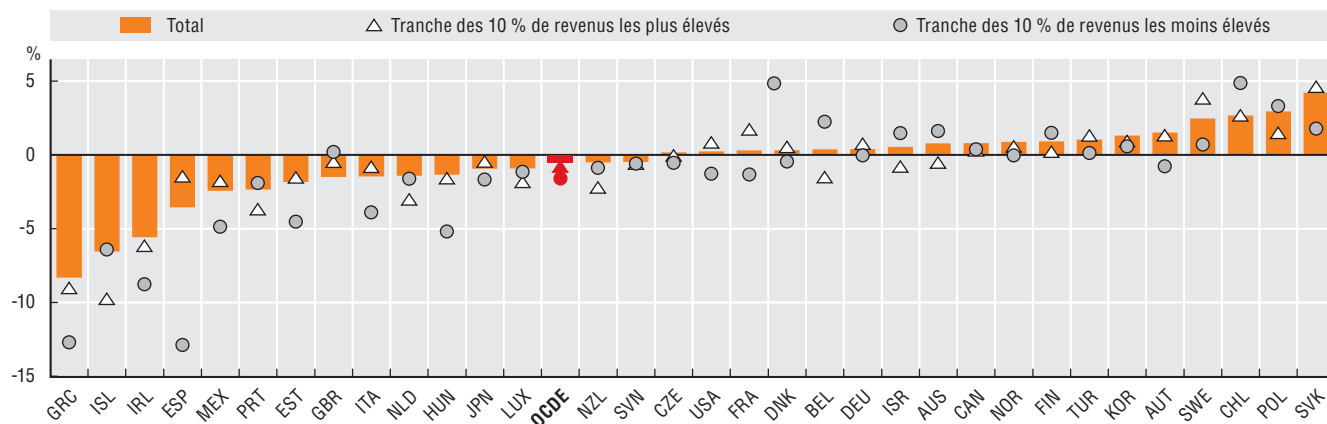
11.4. Écart entre les inégalités de revenus avant et après les impôts et transferts



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347787>

11.5. Évolution annuelle, en pourcentage, du revenu disponible des ménages entre 2007 et 2011, par tranche de revenus



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347799>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Redistribution des revenus », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-51-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.